

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mars 2019

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1255

présenté par  
Mme Bonnivard

-----

**ARTICLE 9**

À la première phrase de l'alinéa 44, après la seconde occurrence du mot :

« rapport »,

insérer les mots :

« , dénommé « diagnostic de performance et de croissance », ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de donner la dénomination de « diagnostic de performance et de croissance » au rapport identifiant les risques financiers, comptables et de gestion afin de le rendre plus attractif aux yeux des entités qui en bénéficieront.